



Groupe de Travail de
l'Afrique de l'Ouest

Ensemble pour la lutte contre la pêche illégale



COMPTE-RENDU DE LA 11E RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Abidjan, Côte d'Ivoire
22-23 novembre 2021





Groupe de Travail de
l'Afrique de l'Ouest
Ensemble pour la lutte contre la pêche illégale

COMPTE-RENDU DE LA 11E RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Abidjan, Côte d'Ivoire
22-23 novembre 2021



Le compte-rendu de la 11e réunion du Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest a été produit par TM-Tracking et Stop Illegal Fishing pour le Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest du CPCO. Cette publication doit être citée comme suit : Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest : Compte-rendu de la 11ème réunion du Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest (2021). Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest.

Table des matières

1	INTRODUCTION ET OUVERTURE	4	3	RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DU GT11	20
1.1	Introduction	4	3.1	Recommandations	20
1.2	Session d'ouverture	5	3.1.1	Coopération et partage d'informations	20
2	PRÉSENTATIONS ET DISCUSSIONS	6	3.1.2	Opérationnalisation du VMS régional et du CRSCS	20
2.1	Activités nationales	6	3.1.3	Programme d'observateurs et patrouille conjointe	20
2.1.1	Togo	6	3.1.4	Mise en œuvre de l'AMREP	20
2.1.2	Ghana	7	3.1.5	Programme d'échange et renforcement des capacités	20
2.1.3	Bénin	8	3.1.6	Travail décent dans la pêche dans la région du CPCO	20
2.1.4	Libéria	9	3.2	Demandes	21
2.1.5	Nigéria	10	3.2.1	Travail décent dans la pêche dans la région du CPCO	21
2.1.6	Côte d'Ivoire	11	3.2.2	Opérationnalisation du CRSCS	21
2.2	Mise à jour de l'équipe technique sur les recommandations du GTAO 10	12	3.2.3	Coopération et partage d'informations	21
2.2.1	Mesures du ressort de l'État du port	12	3.2.4	Renforcement des capacités et formations	21
2.2.2	Gestion et viabilité du CRSCS	12	3.2.5	Programme de mise en œuvre de l'AMREP	21
2.2.3	Programme régional d'observateurs	13	4	REMARQUES DE CLÔTURE	22
2.2.4	Renforcement des capacités	13	5	ANNEXES	23
2.2.5	Patrouilles conjointes	14	5.1	Liste des sigles et des abréviations	23
2.2.6	Étude sur l'importation des produits de la pêche au Nigéria	14	5.2	Ordre du jour de l'atelier	24
2.2.7	Formation sur la plateformes de sensibilisation au domaine maritime	14	5.3	Liste de présence	26
2.3	Le Centre régional de SCS du CPCO	15			
2.4	Collaboration sur le travail décent et le droit du travail dans le secteur de la pêche	16			
2.5	Étude sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche au Ghana	16			
2.6	Mise à jour sur l'examen et la validation des documents convenus lors du GT10 du GTAO	17			
2.7	Visites de formation et d'échange pour 2022	18			
2.8	Mise à jour sur la réunion du comité de pilotage TMT-GFW	18			
2.9	Mise à jour sur la Conférence des ministres du CPCO	19			

1. Introduction et ouverture

1.1 Introduction

Le Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest (GTAO) est le groupe de travail du Comité des Pêches du Centre Ouest du Golfe de Guinée (CPCO) chargé du Suivi, du Contrôle et de la Surveillance (SCS). Sa fonction principale est d'opérationnaliser les accords importants du CPCO en matière de SCS, y compris la Convention de 2014 sur la mutualisation et le partage des informations sur les pêches dans la zone du CPCO, et le Plan d'Action Régional de 2009 du CPCO sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (PAR-INN), révisé en 2018.

Le GTAO a été officiellement créé en 2015 lorsque la Conférence des ministres du CPCO l'a approuvé et a adopté ses termes de référence (TdR). Depuis sa création, le GTAO a contribué à :

- améliorer le partage d'informations dans la région via une plateforme de communication régionale ;
- accroître la coopération entre les pays ;
- renforcer la coopération inter administrations au niveau national par le biais des groupes de travail nationaux (GTN) ; et
- Soutenir le partage de renseignements afin de stimuler les mesures de contrôle.

Initialement, le GTAO a été mis en place grâce à une collaboration entre le Secrétariat du CPCO et les pays membres (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Libéria, Nigéria et Togo), en collaboration avec une Équipe Technique (ET) qui comprend TM-Tracking (TMT) et Stop Illegal Fishing (SIF), dans le cadre d'un projet financé par l'Agence de développement norvégienne (Norad) intitulé « Renseignements sur les pêches et appui au SCS en Afrique de l'Ouest » (Fisheries Intelligence and MCS Support in West Africa).

La première phase du projet portant le GTAO a été mise en œuvre entre 2015 et 2018, et une deuxième phase de quatre ans (2018-2022) est en cours de réalisation. Le soutien de l'Union Européenne (UE) contribue également au financement et aux activités du GTAO, par le biais du

Projet « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest » (PESCAO) de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Les réunions semestrielles du Groupe de Travail (GT) constituent l'une des principales structures de mise en œuvre du GT. La onzième réunion du GTAO (GT11) s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 22 et 23 novembre 2021. La réunion hybride a réuni en personne et de manière virtuelle des représentants des six pays du CPCO, du Secrétariat du CPCO, de l'ET, de la CEDEAO, de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AIECP) de l'Agence japonaise de coopération internationale (en anglais, Japan International Cooperation Agency, ou JICA), et de l'Organisation internationale du travail (OIT).

LA PREMIÈRE PHASE DU PROJET PORTANT LE GTAO A ÉTÉ MISE EN ŒUVRE ENTRE 2015 ET 2018, ET UNE DEUXIÈME PHASE DE QUATRE ANS (2018-2022) EST EN COURS DE RÉALISATION.



1.2 Session d'ouverture

Le Secrétaire général du CPCO, M. Séraphin Dedi Nadje, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié la Direction des pêches et le gouvernement de la Côte d'Ivoire d'accueillir la réunion. Il a réitéré que le CPCO promeut la coopération entre les États, dans le but de parvenir à un secteur des pêches durable dans la région. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs initiatives sont en cours. Celles-ci comprennent la création du GTAO, l'instauration d'un système régional de surveillance des navires (en anglais, Vessel Monitoring System, ou VMS), l'élaboration d'un programme régional d'observateurs (en anglais, Regional Observer Program, ou ROP), le soutien aux patrouilles conjointes et la fourniture d'un leadership à l'échelle régionale sur la mise en œuvre des stratégies et politiques. Il convient de noter en particulier le soutien à la promotion et à la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatif aux mesures du ressort de l'État du port (AMREP), qui est le premier accord international contraignant à cibler spécifiquement la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN).

Il a souligné que la réunion était également importante pour éclairer les discussions politiques qui se tiendront lors de la Conférence annuelle des ministres du CPCO.

M. Duncan Copeland, Directeur exécutif de TMT, a applaudi les efforts et les progrès des États membres, notant que le travail de SCS avait été difficile à mener pendant la pandémie de COVID en raison des restrictions que cela a engendré. Il a souligné l'importance de l'année 2022 alors que la deuxième phase du financement de la Norad pour le GTAO touche à sa fin, et qu'il s'agissait d'une bonne occasion d'identifier les réalisations passées et les besoins futurs.

L'Inspecteur général du ministère de la Pêche de Côte d'Ivoire, M. Dadi Seripka Guillaume a souligné l'importance des ressources halieutiques pour la sous-région Ouest-Africaine en termes de nutrition et d'économie. Il a noté que le succès du GTAO témoigne des efforts de chaque pays et des conseils fournis par le CPCO pour trouver des moyens efficaces de lutter contre la pêche illégale.

Reconnaissant que la gestion des ressources halieutiques régionales soit confrontée à de nombreux défis, M. Seripka a identifié les faibles niveaux de surveillance et l'utilisation courante de documents frauduleux comme deux problèmes importants. Il a salué les efforts déployés pour mettre en place le GTAO ainsi que le récent Centre régional de suivi, de contrôle et de surveillance (CRSCS), créés par le CPCO avec un financement de l'UE. Ces interventions, si elles sont pleinement mises en œuvre, contribueront à améliorer la gestion des ressources halieutiques dans la région et contribueront à lutter contre la pêche INN et la criminalité associée. Notant l'importance de tenir des réunions en personne, M. Seripka s'est dit convaincu que la réunion du GT11 contribuerait à la mise en œuvre des engagements et des instruments régionaux et à renforcer les relations de collaboration entre les États membres du CPCO et leurs partenaires.



2. Présentations et discussions

2.1 Activités nationales

La session était présidée par le Secrétaire général du CPCO. Les États membres du GTAO ont présenté les progrès des activités nationales de SCS, des mises à jour sur les affaires de pêche INN et les progrès dans la mise en œuvre de l'AMREP.

2.1.1 Togo

M. Kossi Ahoedo, Chef du service de SCS, a indiqué que des patrouilles nationales conjointes multi-administrations, organisées par la préfecture maritime, sont menées tous les trimestres. La patrouille la plus récente, qui a eu lieu le 15 octobre 2021, a conduit à l'arrestation d'une pirogue impliquée dans une infraction alors qu'elle pêchait entre le Togo et le Ghana. La pirogue a été libérée sans inculpation en raison d'un malentendu sur la démarcation de la frontière entre le Ghana et le Togo. Une demande a été faite au CPCO pour des fonds destinés à soutenir les activités de patrouille conjointe menées avec la préfecture maritime, afin d'augmenter la productivité des engagements de patrouille.

Le Togo a également participé au Grand African Nemo 2021, sous le thème « Recherche et sauvetage en mer ». Cet exercice dirigé par la France qui s'est tenu en novembre 2021 s'est déroulé du Sénégal à l'Angola avec la participation de 19 nations africaines et dix autres pays internationaux, y compris tous les États membres du CPCO.

Le Togo est prêt à participer à l'exercice pilote de patrouille conjointe en mer du CPCO entre le Togo et le Bénin du 29 novembre au 1er décembre 2021.

Le VMS régional du CPCO (VMS-R) a été installé au siège du Ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection du littoral les 18 et 19 novembre 2021. Il a été noté un besoin davantage de formation pour mieux équiper

le personnel de SCS au Centre National de Surveillance des Pêches (CNSP), afin d'améliorer le suivi, l'inspection des navires et l'observation scientifique.

Le Togo mène un exercice d'immatriculation des pirogues en novembre et décembre 2021.

Le personnel du service de SCS a également assisté à une conférence de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) qui s'est tenue du 9 au 11 novembre 2021, et a participé à des formations organisées par la COMHAFAT pour les observateurs et d'autres parties prenantes.

DISCUSSION :

Les détails des patrouilles nationales multi-administrations ont été discutés, y compris le processus relatif à l'attribution des tâches et aux priorités des patrouilles ; le personnel des différentes administrations impliquées ; et la manière dont les interactions et la coopération fonctionnent. Chaque patrouille est effectuée avec un navire et toutes les administrations impliquées ont des représentants à bord. Le service des pêches a placé deux officiers à bord tandis qu'un troisième dirige une équipe sur le terrain, agissant en tant que conseiller pour aider à la prise de décision. Toutes les autres administrations parties prenantes envoient leur personnel pour observer ce processus de prise de décision.



2.1.2 Ghana

M. Papa Yaw Atobrah, Chef du service de SCS, a indiqué que le Ghana s'est engagé dans diverses activités opérationnelles dans le cadre de ses opérations de SCS. Ils ont reçu des rapports de renseignement du CPCO et de l'Environmental Justice Foundation (EJF), et toutes les alertes ont fait l'objet d'une enquête, y compris le MENG XIN YU YUN 369, un navire chinois battant pavillon de la Sierra Leone. Le devoir de vigilance et de vérification a été respecté et, à la suite des réponses de la Sierra Leone ne mettant en évidence aucune anomalie, le navire a été libéré après avoir été détenu pendant 19 jours.

Les principales activités en cours comprennent :

- Des inspections à quai sont effectuées sur les navires dans les ports de Takoradi et de Tema.
- Des activités de contrôle sont menées sur les plages, notamment dans la région Ouest, et le matériel ne répondant pas aux normes admises est saisi.
- Un observateur est placé sur chaque navire de pêche et des mesures sont prises contre les navires qui commettent des infractions sur la base des rapports des observateurs.
- Le suivi des navires est effectué par VMS.

Le Ghana a bénéficié d'une série de formations, y compris la formation d'introduction du CRSCS sur l'utilisation du VMS-R ainsi que la formation des utilisateurs du VMS-R dispensée par Xsealence Sea Technologies et facilitée par le CRSCS du CPCO. L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) a organisé une formation sur les plateformes de connaissance du domaine maritime (en anglais, Maritime Domain Awareness Platform, ou MDAP) pour les agents opérationnels du Centre de surveillance des pêches (CSP). Le personnel de SCS suit une formation complémentaire sur le développement et la gestion de bases de données et l'analyse de données avec Microsoft Excel. Le service de SCS du Ghana a également bénéficié de formations organisées au Sénégal sur l'évaluation des risques et sur Vessel Viewer. Enfin, une conférence d'une journée a été donnée par le service de SCS sur la pêche INN et la protection des pêches à l'Académie de formation du Commandement naval du Ghana dans le cadre de la coopération inter-administrations.

Le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) relatif aux mesures du ressort de l'État du port (AMREP) est reçu de Stop Illegal Fishing dans le cadre du projet financé par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), en particulier la formation et le soutien à l'utilisation des caméras corporelles lors des inspections. Le Ghana fait également partie des pays pilotes bénéficiant du programme d'appui à l'AMREP mis en œuvre par TMT et Global Fishing Watch (GFW). Des réunions préliminaires ont eu lieu avec les autorités portuaires du Ghana (Ghana Ports and Harbours Authority- GPHA) et le consultant de SIF en vue d'inclure le département du SCS sur la plateforme d'accès au port en ligne pour que ce dernier puisse accéder aux informations. Les facteurs de risque associés à cela ont été identifiés et d'autres discussions doivent avoir lieu.

DISCUSSION :

Des demandes de renseignements ont été émises en rapport avec l'affaire du MENG XIN YU YUN 369 ; les informations ont été reçues et les diverses mesures de contrôle disponibles doivent être appliquées par le service de SCS du Ghana. M. Atobrah a déclaré qu'en réponse aux informations reçues au préalable de l'entrée du navire au port, l'entrée au port a été autorisée uniquement à des fins d'enquête, et l'accès aux services portuaires a été refusé.

La structure de la formation portant sur les bases de données a été décrite : M. Atobrah a souligné que des bases de données sont nécessaires pour permettre l'accès à l'historique des navires, à leur propriété et à la fréquence des visites portuaires par les navires. Ces informations sont importantes pour l'analyse du service responsable de la conformité, afin qu'il puisse réaliser l'évaluation des risques et la prise de décision.

L'échange de données se concentre actuellement sur les navires thoniers, et un besoin de partage d'informations similaires sur les chalutiers a été identifié. Un accord venait d'être conclu pour que les informations relatives aux chalutiers soient partagées entre le Ghana et la Côte d'Ivoire.

Le rôle du CRSCS du CPCO et l'importance d'intégrer le VMS national, qui permettra son bon fonctionnement, ont été renforcés.

2.1.3 Bénin

M. Same Bernard Tossi, Chef du service de SCS, a détaillé l'inspection et la surveillance en cours des navires de transport frigorifiques (reefers) et des conteneurs. Des inspections au port ont été menées sur 31 reefers en provenance de Mauritanie et d'Afrique du Sud. Des inspections de conteneurs ont été menées avec un soutien à la formation fourni par l'ONUDC, et 427 conteneurs ont été suivis.

La création d'une nouvelle brigade de surveillance des plans d'eau est en cours pour lutter contre la pollution, la pêche illégale et les débris marins. Cela fait partie de la stratégie du gouvernement béninois visant à préserver les ressources en eau douce et marines du pays. 55 personnes ont été formées et des vedettes rapides ont été acquises. La brigade n'a pas le mandat de porter des armes et, par conséquent, le soutien d'autres administrations militaires est nécessaires pour sécuriser leurs missions ; cependant, les administrations militaires ne se sont pas encore impliquées dans le programme.

Le CPCO a soutenu l'organisation d'une patrouille conjointe entre le Bénin et le Togo, et des réunions de planification ont été tenues entre les parties concernées. La patrouille conjointe devrait avoir lieu entre le 29 novembre et le 1er décembre 2021. Le protocole du CRSCS pour les patrouilles conjointes a été partagé avec le Ministère des affaires étrangères et la marine, et des retours de commentaires sont en cours. Des patrouilles partagées et régionales pourraient permettre de pallier le manque de capacités et d'équipements de surveillance en mer du Bénin pour effectuer des inspections.

Le Bénin a été impliqué dans les processus du CPCO et a bénéficié du soutien du CPCO, notamment :

- Un atelier sur la ratification de l'AMREP, qui a permis au service de SCS de faire pression pour la ratification et la soumission ultérieure à la FAO.
- Sa participation à l'élaboration et à la validation des protocoles pour la mise en place du CRSCS.
- Un appui technique et juridique pour procéder à une révision de la loi-cadre N° 2014-19 du 7 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin.

- Un soutien technique a également été offert pour l'élaboration de plans d'action stratégiques pour 2021 à 2030.
- Un appui technique et financier du CPCO pour l'acquisition d'équipements et la mise en place d'un VMS, avec des formations ultérieures sur son utilisation.

Le Bénin a participé à un atelier sur la sécurité maritime organisé par le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix (en anglais, Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre, ou KAIPTC) pour la sécurité et la paix, et a participé à l'opération IKATERE qui visait à aider les participants à analyser des études de cas portant sur des recherches et des poursuites.

DISCUSSION :

L'incidence des conteneurs arrivant au Bénin en provenance du Nigéria a été discutée et le processus d'identification des conteneurs à inspecter a été remis en question. Tous les conteneurs contenant des produits de la pêche sont suivis en collaboration avec une Unité mixte de contrôle des conteneurs au port de Cotonou (UMCC) située au port de Cotonou. Toutes les informations sont disponibles et vérifiées pour tous les navires suspects. Des contrôles ciblés à la recherche de produits interdits tels que des drogues, des armes et des produits contrefaits sont menées par l'UMCC et d'autres administrations. Lorsqu'un produit de poisson est inspecté, des échantillons sont prélevés et examinés. Tous les déchargements pour inspection ont lieu à l'intérieur du port en présence de tous les fonctionnaires concernés.

Concernant l'accord inter administrations en place pour la brigade de surveillance des plans d'eau et la préfecture maritime, le Bénin a précisé que la brigade avait été créée par un décret et qu'en raison d'autres problèmes liés à leurs mandats et à leur configuration, la police maritime et les officiers de la Marine doivent apporter leur soutien lors des périodes d'activités coercitives.





LE LIBÉRIA A ÉTABLI UN GROUPE DE DISCUSSION NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AMREP.

2.1.4 Libéria

Mr. Francis Boimah, chef du service de SCS du Libéria, a fait le point sur les activités de SCS du Libéria. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'AMREP, un groupe de réflexion national a été créé. Le groupe a élaboré des protocoles d'entente (PdE) entre les participants, des procédures opérationnelles standard (PoS), ainsi que le premier projet de stratégie de mise en œuvre de l'AMREP, qui a été analysé localement et envoyé à l'UE pour commentaires.

La loi de 2019 sur le développement et la gestion des pêches et de l'aquaculture et le plan national d'inspection et de règlement de pêche de 2020, y compris les protocoles d'accord avec toutes les administrations concernées, ont également été élaborés.

Une formation et un soutien technique sont fournis par TMT pour l'analyse des informations de VMS. Le Libéria n'est actuellement pas intégré au VMS régional, mais il remédiera à cela dans les mois à venir.

Le département des pêches et l'autorité maritime ont enquêté conjointement sur le navire de pêche GURIA battant pavillon de Curaçao, qui avait supposément pris part à des activités INN en Guinée-Bissau. À l'aide de Basecamp, des informations ont été acquises auprès des partenaires et des demandes de vérification ont été envoyées à la Guinée Bissau : le ministère attend de recevoir des commentaires.

Le Libéria met en place une association de gestion collaborative (en anglais, Collaborative Management Association, ou CMA) dans les comtés côtiers, dirigée par EJF et financée par l'UE. Un exercice d'immatriculation des pirogues a eu lieu dans les neuf comtés côtiers du Libéria ; des filets de pêche et des moteurs hors-bord Yamaha ont été distribués gratuitement dans toutes les communautés de pêcheurs.

DISCUSSION :

Le Libéria a précisé ne pas disposer actuellement de la technologie requise pour suivre les pirogues ; cependant, des études et un soutien sont recherchés pour ce faire, en plus des projets pilotes précédents et des propositions de suivi des pirogues via le système d'identification automatique (en anglais, Automatic Identification System, ou AIS).

Le besoin de données scientifiques pour appuyer le fonctionnement de la CMA a été convenu, et il a été confirmé que certaines études sont en cours pour analyser la possibilité d'accommoder une pêcherie de crevettes dans leurs eaux.

En réponse aux demandes d'informations concernant les vérifications et les contrôles applicables aux navires transférant leurs opérations de la Guinée vers le Libéria, le Libéria a confirmé que le devoir de diligence raisonnable a été respecté et des vérifications ont été effectuées pour tous les navires demandant des licences. Trois navires ont récemment demandé une licence pour pêcher dans les eaux libériennes : ces navires sont toujours au port et n'ont pas commencé leurs opérations car les vérifications nécessaires sont toujours en cours.

Des informations complémentaires ont été demandées sur les patrouilles organisées par le service de SCS du Libéria, et les réponses suivantes ont été fournies : la patrouille a été lancée deux semaines auparavant et progresse de manière satisfaisante, bien qu'elle n'ait pas encore atteint la zone d'intérêt, c'est-à-dire la frontière avec la Côte d'Ivoire.

Une vidéoconférence a eu lieu avec l'UE en juin au sujet du carton jaune et aucune demande de suivi n'a été reçue de la part de l'UE.



LE NIGÉRIA SE DIRIGE VERS LA RATIFICATION DE L'AMREP ET PROCÈDE ACTUELLEMENT À LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA PÊCHE MARITIME.

2.1.5 Nigéria

M. Paul Opuama, chef du service de SCS, a indiqué que son service a entrepris une réinspection annuelle de ses 168 navires côtiers et hauturiers battant pavillon national. Quatre nouveaux navires ont été ajoutés aux flottes du Nigéria et ont obtenu une licence. Un soutien aux vérifications liées à la diligence raisonnable a été fourni par le CPCO, TMT et le Bénin concernant les nouveaux navires avant qu'ils ne soient autorisés.

Des réunions ont eu lieu avec l'Agence nigériane d'administration et de sécurité maritime (en anglais, Nigerian Maritime Administration and Safety Agency, ou NIMASA) et d'autres parties prenantes sur la certification, l'inspection et l'immatriculation des navires dans le but d'aider à garantir la sécurité des navires de pêche. Un comité de cinq membres a été mis en place pour élaborer un protocole d'accord entre le ministère des Pêches et la NIMASA.

Les autorités en charge des pêches ont participé à plusieurs formations et événements, notamment :

- La mise en œuvre de la stratégie maritime nationale organisée par la marine nigériane et l'ONU DC.
- La Conférence de Chatham House sur la sécurité maritime axée sur la pêche INN dans le golfe de Guinée.
- Un cours sur la sécurité maritime et une réunion annuelle pour la formation des personnes ressources sur les lois sur la pêche organisé par la marine nigériane.

Le Nigéria se dirige vers la ratification de l'AMREP et procède actuellement à la révision de la loi sur la pêche maritime qui doit être envoyée au parlement lorsque certaines dispositions de l'AMREP y auront été intégrées.

Le Nigéria a installé un VMS à Lagos et à Abuja et a reçu une formation du CPCO sur les VMS.

DISCUSSION :

Il a été demandé si les 168 navires sont équipés d'un transpondeur et si le service de SCS est en mesure de suivre ces navires de pêche. Il a été précisé qu'il est obligatoire pour tous les navires d'être équipés de transpondeurs et de transmettre sur AIS. Un délai d'un an est prévu pour l'installation des transpondeurs AIS.

Tous les navires autorisés à pêcher au large doivent être équipés d'un transpondeur VMS avant l'octroi de la licence.



2.1.6 Côte d'Ivoire

M. Maxime Diomandé, Chef du service de SCS, a indiqué que le ministère a été impliqué dans des opérations de surveillance participative qui ont impliqué des acteurs majeurs de la filière pêche en septembre 2021. Des comptes ont été créés pour tous les propriétaires de navires de pêche industrielle afin de permettre le suivi par VMS. Le département a adopté une approche collaborative pour lutter contre la pêche INN et a pris des mesures pour améliorer les conditions de travail et la sécurité des pêcheurs.

Le Projet Nemo 2021 a fourni un soutien au secteur de la pêche artisanale pour lutter contre la pêche INN et pour renforcer sa sécurité en mer en fournissant des transpondeurs installés sur les pirogues dans le but de suivre leurs activités. Trois transpondeurs solaires conçus pour des pirogues de petite taille ont été installés sur trois pirogues. Avec ce transpondeur, les points de navigation sont mis à jour toutes les 10 minutes et sont reliés à d'autres solutions développées par CLS qui permettent une gestion des pêches et une utilisation des données efficaces. En partenariat avec la marine nationale, des inspecteurs des pêches ont mis en scène des scénarios liés à la lutte contre la pêche INN pour renforcer le partage d'informations et les formations sur les technologies.

La mise en œuvre de l'AMREP progresse. Cinq décrets sont actuellement en cours d'adoption au niveau du Secrétariat général du gouvernement, y compris le décret sur les modalités régissant l'intégration des dispositions de l'AMREP au sein du SCS ; cela sera soutenu par le personnel du ministère des pêches, de l'autorité maritime et de l'autorité portuaire. Le ministère bénéficiera également d'un projet de la FAO visant à soutenir le programme mondial de développement des capacités relatives à l'AMREP. Une stratégie nationale de la mise en œuvre de l'AMREP a été élaborée.

Un projet TMT et GFW soutient la mise en œuvre de l'AMREP dans les pays pilotes du CPCO, dont la Côte d'Ivoire. Une réunion de lancement a vu les débuts de l'application Vessel Viewer. Les procédures d'analyse des risques à mettre en œuvre par les unités inter administrations ont également été présentées. Cela éclaire la prise de décision et donne aux fonctionnaires la possibilité de mieux analyser les navires qui se trouvent dans leurs eaux ou qui approchent du port.

Une inspection conjointe des pêches a été effectuée avec les autorités libériennes dans le port d'Abidjan sur le navire de pêche KAMBAL 3, afin de vérifier le respect des lois en Côte d'Ivoire et au Libéria. L'initiative a été soutenue par le CPCO. Rien de suspect n'a été trouvé à bord, et il n'y avait aucune raison de prendre des mesures supplémentaires.

DISCUSSION :

L'application Vessel Viewer a suscité de l'intérêt. Actuellement, cette technologie est testée au Ghana et en Côte d'Ivoire dans la région du CPCO, ainsi qu'au Sénégal et au Kenya. L'application sera rendue plus largement disponible une fois les tests terminés.

Des demandes d'informations sur le modèle de transpondeur installé sur les navires et les pirogues de petite taille ont été exprimées, car ils pourraient potentiellement s'appliquer à toute la région du CPCO. Le transpondeur NEMO a été testé en Côte d'Ivoire l'année dernière (2020) par le fournisseur en VMS du pays, CLS. La robustesse et le caractère unique des transpondeurs les rendent très adaptés pour la région. La régularité de la transmission des points géographiques permet un suivi plus précis et cela procure d'autres avantages connexes. À la suite du succès du programme pilote, l'intention est de démocratiser l'accès à ce produit.



SESSIONS DE FORMATION SONT PRÉVUES POUR LES INSPECTEURS DES PÊCHES AFIN DE RENFORCER LEURS CAPACITÉS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET DE CRÉATION DE CSP NATIONAUX.

2.2 Mise à jour de l'équipe technique sur les recommandations du GTAO 10

M. Copeland a fait le point sur la demande et les recommandations convenues lors du GT10. Il a été noté qu'en raison du retard dans la tenue du GT10 en raison des restrictions de déplacement liées à la pandémie de COVID, il y avait eu un intervalle relativement court entre les deux réunions, ce qui a eu un impact sur les progrès réalisés.

2.2.1 Mesures du ressort de l'État de port

M. Yann Yvergniaux a présenté les progrès réalisés par les pays en ce qui concerne la mise en œuvre de l'AMREP. Identifié comme un domaine clé de soutien pour la plupart des pays, un expert international a été engagé afin de fournir un soutien de mise en œuvre à la région. Des réunions en ligne ont eu lieu avec le Togo et le Bénin tandis que le Ghana et la Côte d'Ivoire ont été identifiés comme pays pilotes pour le nouveau programme dédié de soutien à l'AMREP.

La mise en œuvre de l'AMREP continuera d'être en tête de liste des priorités pour l'année prochaine, avec des opportunités d'apprendre des stratégies de mise en œuvre de l'AMREP du Ghana et de la Guinée. Les enseignements tirés de l'évaluation des risques et des inspections des reefers au Togo et en Côte d'Ivoire sont partagés afin d'aider les autres États membres à renforcer leurs capacités. Les pays ont demandé qu'un plan soit élaboré pour étendre le programme de mise en œuvre de l'AMREP de TMT et GFW au-delà des pays pilotes actuels.

M. Yvergniaux a mentionné l'engagement du GTAO vis-à-vis du renforcement des capacités et a réitéré qu'il existe un financement visant à encourager les échanges dans le cadre du GTAO, afin de permettre aux pays de progresser dans la ratification et la mise en œuvre de l'AMREP. Il a également noté que la législation nationale devrait être révisée pour incorporer les dispositions de l'AMREP et celles d'autres instruments connexes.

2.2.2 Gestion et viabilité du CRSCS

M. Copeland a demandé qu'un soutien soit fourni à tous les États membres pour mettre en œuvre les POS du CRSCS dans les CSP nationaux et pour explorer les moyens d'engager des partenaires externes ainsi que le soutien des États membres en vue d'assurer la pérennité du centre.



2.2.3 Programme régional d'observateurs

Dans le cadre du projet PESCAO, le CPCO a développé un projet pilote initial pour un programme régional d'observateurs. Le pilote inclut toutes les étapes et les exigences essentielles pour mettre en œuvre un tel programme. Les programmes nationaux existants ont été évalués, ce qui inclut une réflexion sur la manière d'améliorer et de développer les programmes nationaux en conjonction avec le nouveau programme régional d'observateurs. Le principal partenaire de mise en œuvre du projet PESCAO, l'Agence européenne de contrôle des pêches (AECF), mène une analyse approfondie du projet pilote afin de fournir le soutien nécessaire non seulement pour établir le programme, mais aussi pour former les observateurs qui seront recrutés.

DISCUSSION :

Le GTAO est en mesure de soutenir les programmes nationaux d'observateurs existants en fonction des demandes et de la disponibilité des fonds. Les pays doivent faire part de leurs commentaires sur le protocole de mise en place du programme d'observateurs au CPCO pour novembre 2021. L'Équipe Technique a également accepté de soutenir le démarrage du programme pilote d'observateurs prévu avant la fin de 2021.

2.2.4 Renforcement des capacités

M. Copeland a noté que des sessions de formation sont prévues pour les inspecteurs des pêches afin de renforcer leurs capacités en matière d'évaluation des risques et de création de CSP nationaux. Il est également prévu d'examiner les activités de soutage dans la région du CPCO pour aider à définir des recommandations visant à établir une approche harmonisée du contrôle de ces activités.

Pendant la pandémie, les pays du GTAO ont demandé de mener une étude sur les impacts de la pandémie sur les activités de pêche. La pertinence de l'étude a été examinée et il a été convenu de ne pas y procéder car des études ont été menées au niveau national.

Le Libéria a reçu un soutien technique pour la surveillance des conteneurs avec deux voyages dans le pays, et une note conceptuelle pour un projet de soutien à plus long terme avec GFW qui a été soumise à la NaFAA pour examen.

2.2.5 Patrouilles conjointes

L'Équipe Technique continuera d'étendre son soutien technique et de renseignement aux efforts de patrouille nationaux et régionaux. M. Copeland a fait remarquer que bien qu'il y ait une coopération continue et améliorée dans les patrouilles conjointes, il existe des lacunes évidentes entre la marine et les services des pêches de divers pays.

Avec la coopération de l'ONUDC, un soutien de pré-patrouille et de patrouille en direct serait disponible pour les patrouilles conjointes du Ghana et de la Côte d'Ivoire ainsi que celles du Nigéria, du Bénin et du Togo.

2.2.6 Étude sur l'importation des produits de la pêche au Nigeria

Les termes de référence de l'étude ont été élaborés et approuvés par le ministère fédéral nigérian des Pêches (en anglais, Federal Department of Fisheries, ou FDF) et un consultant national a été embauché. Bien que des données soient actuellement recueillies, les données des entreprises de pêche doivent encore être reçues et analysées. L'étude devrait être achevée en 2022.

2.2.7 Formation sur les plateformes de sensibilisation au domaine maritime

Une formation dédiée sur les plateformes de connaissance du domaine maritime (en anglais, Maritime Domain Awareness Platforms, ou MDAP) a été intégrée aux activités de formation des patrouilles et du CRSCS, en mettant l'accent à la fois sur les logiciels nationaux et gratuits. L'intention est de les intégrer dans la planification des patrouilles nationales, les contrôles portuaires et la surveillance de la zone économique exclusive (ZEE).



UNE FORMATION DÉDIÉE SUR LES PLATEFORMES DE CONNAISSANCE DU DOMAINE MARITIME A ÉTÉ INTÉGRÉE AUX ACTIVITÉS DE FORMATION DES PATROUILLES ET DU CRSCS.



2.3 Le Centre régional de SCS du CPCO

M. Baidoo-Tsibu a présenté les opérations du CRSCS du CPCO, en mettant l'accent sur les navires de pêche des États du CPCO et sur les transmissions AIS et VMS des navires. Des alertes sont envoyées aux pays par le CRSCS.

Plusieurs formations de Xsealence ont été dispensées par le CRSCS dans les pays :

- Deuxième formation d'introduction sur le VMS-R de Xsealence menée virtuellement par le CRSCS. Identifiants utilisateur et lien vers l'application Seasight partagés avec les participants
- Formation des utilisateurs d'Xsealence menée virtuellement pour les opérateurs de CSP dans les États membres
- Le personnel du CSP du Togo a été formé sur Seasight par le Coordonnateur du CRSCS après l'installation de l'équipement de RVMS-R

Le CRSCS a également participé à une série de formations organisées par l'ONUDC et TMT comme suit :

- Introduction aux plateformes de sensibilisation au domaine maritime
- Utilisation des données AIS et VMS

- Travailler dans le cadre d'équipes inter-administrations
- Vérification des documents et informations fournies dans le cadre du contrôle des pêches et des fiches de communication des inspecteurs

Le CRSCS est confronté à une série de défis :

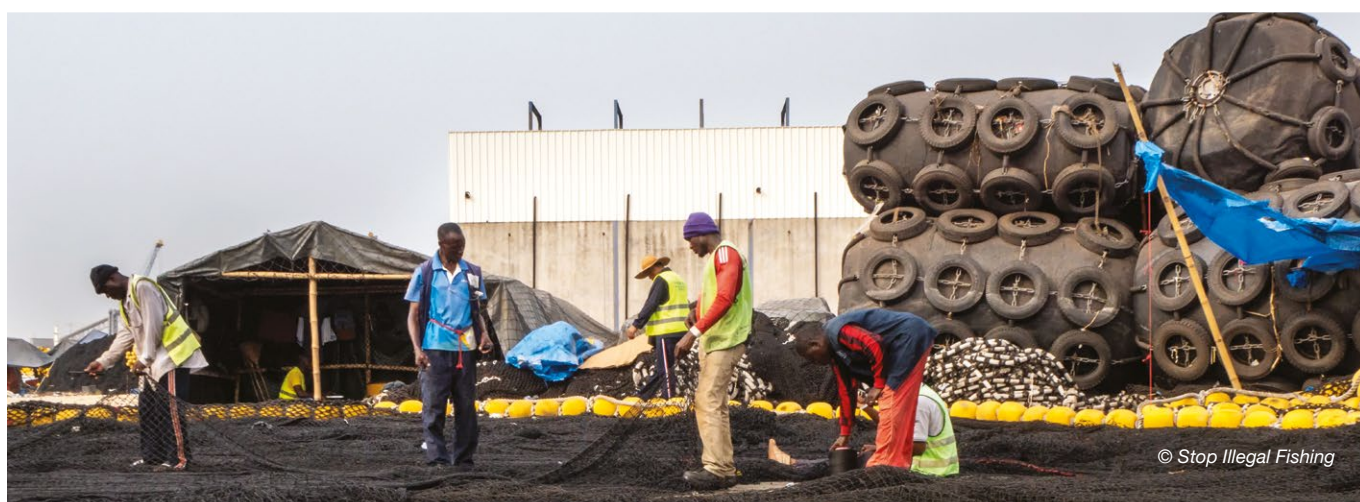
- Faible réponse des membres concernant l'intégration du VMS national
- Très faible utilisation du VMS-R par les États membres
- Faible effectif (nécessité de recruter un coordinateur de service adjoint, un administrateur système, un officier de service)
- Mise à jour irrégulière des listes nationales de licences par les États membres

2.4 Collaboration sur le travail décent et le droit du travail dans le secteur de la pêche

Mme Christine Bader et Mme Alix Nasri de l'Organisation mondiale du travail (OIT) ont toutes deux présenté le thème du « travail décent dans la pêche », en mettant l'accent sur la façon dont l'OIT et le CPCO peuvent travailler ensemble. Elles ont présenté les instruments juridiques régissant le travail décent et les conditions de travail dans le secteur de la pêche, l'Accord du Cap (en anglais, Cape Town Agreement, ou CTA) et la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille (en anglais, Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers, ou STCW-F) de l'Organisation maritime internationale (OMI), l'AMREP de la FAO et la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche (C188). La collaboration entre le CPCO et l'OIT devrait être renforcée par l'analyse des écarts entre les cadres juridiques existants pour la pêche au niveau des États membres et les instruments juridiques régissant le travail décent.

2.5 Étude sur les conditions de travail dans le secteur de la pêche au Ghana

Le Dr Vanessa Jaiteh, chercheuse indépendante travaillant actuellement pour le CPCO et menant une étude sur les conditions de travail dans le secteur maritime dans la région du CPCO, en particulier au Ghana, a fait une présentation sur « L'équité dans les pêcheries du CPCO ». Il existe deux initiatives en cours concernant les conditions de travail dans les pêcheries maritimes d'Afrique de l'Ouest. Toutes deux visent à informer sur les efforts mis en œuvre pour résoudre les enjeux relatifs au droit du travail dans la pêche, tels que les délibérations des pays pour ratifier et mettre en œuvre les traités internationaux, y compris l'Accord CTA et la Convention C188, et à soutenir les initiatives nationales et régionales pour lutter contre les violations du droit du travail dans la pêche qui sont souvent liées à la pêche INN.





LA COLLABORATION ENTRE LE CPCO ET L'OIT DEVRAIT ÊTRE RENFORCÉE PAR L'ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LES CADRES JURIDIQUES EXISTANTS POUR LA PÊCHE AU NIVEAU DES ÉTATS MEMBRES ET LES INSTRUMENTS JURIDIQUES RÉGISSANT LE TRAVAIL DÉCENT.

2.6 Mise à jour sur l'examen et la validation des documents convenus lors du GT10

Comme convenu lors de la réunion GT10, les États membres devaient valider les documents suivants :

- Protocole sur les patrouilles conjointes dans la région du CPCO
- Protocole sur la mise en place d'un programme d'observateurs, et
- POS du CRSCS du CPCO

Les États membres ont fourni des mises à jour sur leur état d'avancement en ce qui concerne les documents susmentionnés :

Bénin : des copies du protocole sur les patrouilles conjointes et le programme d'observateurs ont été envoyées à leur ministère des affaires étrangères, à la marine et à l'office des opérateurs de la marine marchande, mais ils n'ont pas encore reçu de retour de ces administrations. Aucun examen n'a encore été effectué en ce qui concerne les PoS du CRSCS du CPCO, mais ils se sont engagés à bientôt communiquer leurs commentaires sur ces documents au CPCO.

Côte d'Ivoire : le protocole sur les patrouilles conjointes a été partagé avec la marine et l'autorité portuaire. Un retour d'information est attendu de leur part avant que d'autres contributions ne soient faites et transmises au CPCO. Quelques éclaircissements sont demandés sur le programme d'observateurs et les PoS avant de répondre au CPCO.

Ghana : un comité a été mis en place pour examiner ces documents et a renvoyé sa recommandation au directeur exécutif qui la transmettra au ministre pour discussion et signature.

Libéria : un comité a été mis en place pour examiner ces documents et les résultats seront bientôt communiqués au CPCO.

Nigéria : un comité chargé d'examiner ces documents a envoyé ses commentaires sur le programme d'observateurs au CPCO. En ce qui concerne les PoS, le Nigéria n'avait de préoccupations que sur le rapport sensible et enverra bientôt des commentaires à ce sujet au CPCO.

Togo : les documents ont été distribués aux parties prenantes et leurs commentaires seront bientôt envoyés au CPCO.

À la suite des mises à jour, M. Dedi a réitéré qu'il serait utile que le Nigéria établisse un document de protocole pour guider les opérations des CSP d'Abuja et de Lagos, afin de ne pas dupliquer les efforts. Il a encouragé tous les États membres à faire preuve de bonne volonté pour aider à transmettre ces documents aux bureaux appropriés pour validation avant la Conférence des ministres du CPCO de 2021. Il a précisé que le CPCO harmonisera les modifications apportées par les États membres à ces documents avant l'adoption du document.

Il a été convenu que les États membres auraient la possibilité d'examiner le contenu des versions harmonisées avant l'adoption.

Le SG a encouragé tous les États membres à utiliser judicieusement leurs groupes de travail nationaux pour faciliter ce processus. Il les a en outre exhortés à solliciter un soutien technique et financier si nécessaire, car le CPCO et ses partenaires sont prêts à apporter leur aide.

La Côte d'Ivoire a partagé qu'ils n'ont pas été en mesure d'organiser le GTN, ce qui a entravé les progrès. Ils ont demandé leur soutien et un partage d'expériences aux autres pays. M. Dedi a conseillé à la Côte d'Ivoire de poursuivre l'application d'un décret ministériel pour la création du GTN et a exhorté les États membres à s'attaquer d'abord aux étapes principales, afin que les experts puissent apporter leur soutien aux étapes ultérieures.

2.7 Visites de formation et d'échange pour 2022

M. Copeland a présenté un résumé des formations réalisées en 2021, y compris : des formations virtuelles axées sur le niveau d'introduction de PCDM (plateforme de connaissance du domaine maritime) ; une formation d'introduction au suivi (limitée au Ghana, au Nigéria et au Libéria) ; et un support virtuel en direct sur demande. Les visites d'échange pour lesquelles un soutien était prévu en 2021 dans le cadre du projet GTA0 n'ont pas été effectuées, car aucune demande n'a été faite par un État membre.

Pour 2022, en raison de l'accent mis principalement sur l'AMREP, davantage de formations auront lieu dans les pays en mettant l'accent sur l'AMREP et les processus de Demande Préalable d'Entrée au Port (DPEP). La mise en œuvre des PoS du CRSCS et le soutien virtuel et en direct pour le CPCO et les États membres font également partie des activités prévues pour 2022.

Sur la base d'une demande formulée par le directeur des pêches du Bénin, le projet GTA0 mettra en œuvre une visite d'échange entre le Bénin et la Côte d'Ivoire au premier trimestre 2022 pour l'inspection des reefers.

Tous les États membres ont été sensibilisés aux manuels de formation élaborés par TMT et SIF pour renforcer les capacités des États membres et leur permettre à l'avenir de former eux-mêmes leurs pairs. Les manuels de formation suivants ont été présentés :

- Le manuel de photographie
- Le manuel de vérification des documents
- Le manuel d'inspection des navires

Davantage de supports seront développés et une coordination sera mise en œuvre avec les autres partenaires afin d'éviter les duplications.

2.8 Mise à jour sur la réunion du comité de pilotage TMT-GFW

M. Yann Yvergniaux a partagé les détails de la première réunion du comité de pilotage du programme d'appui à l'AMREP qui s'est tenue à Saly, au Sénégal, les 9 et 10 novembre 2021 ; la réunion a réuni trois des quatre pays pilotes : le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ainsi que des représentants du CRSCS du CPCO, de la Commission sous-régionale des pêches (CSRSP) et du Plan régional de surveillance des pêches de la Commission de l'Océan Indien (COI-PRSP). Le programme est mis en œuvre par TMT et GFW et se concentre sur l'amélioration de l'approche fondée sur les risques pour la mise en œuvre de l'AMREP. Des profils de ports sont en cours d'élaboration afin de fournir des informations de base sur les types de navires, les États du pavillon et les modes opératoires. L'application Vessel Viewer fait l'objet d'un projet pilote dans le cadre de ce programme et a été officiellement lancée lors de la réunion.

DISCUSSION :

M. Dedi a félicité TMT et GFW pour cette initiative et a en outre encouragé la Côte d'Ivoire et le Ghana à utiliser au mieux cette application lors des inspections des navires. M. Baidoo-Tsibu, dans sa contribution, a déclaré que l'application Vessel Viewer est un outil fiable que le CRSCS utilise également. Il a en outre déclaré que Vessel Viewer fournit plus d'un MMSI et contient d'autres informations supplémentaires pour faciliter le travail de SCS ; il a également souligné que le Ghana et la Côte d'Ivoire devraient faire un usage productif de l'application.

Le Nigéria et le Bénin ont demandé s'ils pouvaient avoir accès à l'application ; M. Copeland a répondu que les pays pilotes devaient tester l'application et donner leur avis avant que l'accès puisse être accordé à d'autres pays.

M. Dedi a demandé s'il est possible que l'application soit liée au VMS-R du CRSCS. M. Copeland a noté que l'application est facile à utiliser et qu'à long terme, elle aura davantage de fonctionnalités qui lui permettront d'être également intégrée au VMS-R ainsi qu'au VMS national. M. Yvergniaux a déclaré que lorsque l'application Vessel Viewer deviendra une version de travail, davantage de pays y auront accès. M. Dedi a demandé si, dans le cadre du projet GTA0, un programme de formation dédié au personnel du CRSCS du CPCO était possible, et M. Copeland a répondu qu'un soutien technique sera fourni au personnel du CRSCS.



EN RAISON DE L'ACCENT MIS PRINCIPALEMENT SUR L'AMREP, DAVANTAGE DE FORMATIONS AURONT LIEU DANS LES PAYS EN METTANT L'ACCENT SUR L'AMREP ET LES PROCESSUS DPEP.

2.9 Mise à jour sur la Conférence des ministres du CPCO

Les membres du GTAO ont été informés qu'en raison de la pandémie de COVID-19, le CPCO n'a pas pu organiser de réunion physique en 2020, et en raison des restrictions de voyage qui sont toujours en place dans certains pays, la Conférence des ministres 2021 sera organisée sous forme de session hybride (en personne et virtuelle), sur le thème « Utiliser des technologies innovantes pour renforcer la surveillance au bénéfice d'une pêche sûre, équitable et légale ».

La réunion a été programmée dans l'ordre suivant :

15 au 16 décembre 2021 – Sessions techniques du Comité consultatif (en anglais, Advisory and Consultative Committee, ou ACC) des directeurs des pêches et des experts.

17 décembre 2021 – la Conférence des ministres.

Des invitations ont été envoyées aux États membres et aux partenaires par courrier électronique et des copies physiques ont été envoyées par l'intermédiaire du responsable de l'aquaculture lors de la réunion de l'atelier de lancement du groupe de travail sur l'aquaculture à Abidjan. La Côte d'Ivoire, pays hôte pour 2021, a informé que les préparatifs sont en cours et que le lieu a été choisi sur la base de l'approbation du ministre.

Le Secrétaire général a encouragé la Côte d'Ivoire à inviter des organisations et administrations de haut niveau, notamment la FAO, la délégation de l'UE, la JICA, la marine et l'autorité portuaire à participer à la conférence, virtuellement ou physiquement.

3. Recommandations et demandes du GT11

3.1 Recommandations

3.1.1 Coopération et partage d'informations

- Note qu'un premier essai d'équipe d'inspection conjointe réalisé par des inspecteurs du Libéria et de Côte d'Ivoire a été un succès, et les États membres sont encouragés à reproduire cela et à partager les enseignements tirés de ce type d'opération conjointe.
- Encourage les États membres sous carton jaune de l'UE à demander l'assistance du CPCO dans ce processus.
- Encourage la réactivation du processus de formalisation de la coopération inter-administrations dans les États membres qui ne l'ont pas encore fait. Encourage tous les pays à veiller à ce que les mécanismes nationaux de coopération inter-administrations (groupes de travail nationaux) soient actifs.
- Note qu'il y a eu des progrès limités dans la mise en œuvre de plusieurs recommandations convenues lors des réunions précédentes du GTAO par les États membres, et encourage un plus grand engagement dans ces processus par le biais d'une mise en œuvre nationale ; du suivi des activités régionales ; d'un dialogue avec le CPCO ; et de mesures visant à favoriser la coopération.

3.1.2 Opérationnalisation du VMS régional et du CRSCS

- Encourage les États membres à accélérer la mise en place et la mise en service du VMS et des autres équipements fournis, et à approuver l'intégration des données nationales pertinentes dès que possible.
- Encourage les États membres à faire part de leurs commentaires sur les POS et les protocoles fournis avant la Conférence des ministres.
- Encourage le CRSCS à continuer de partager les alertes et les informations concernant les navires opérant dans les États membres via le VMS régional.

3.1.3 Programme d'observateurs et patrouille conjointe

- Les commentaires de chacun des pays sur le protocole du programme d'observateurs et des patrouilles conjointes ont été partagés et seront intégrés aux documents pour finalisation et signature lors de la Conférence des ministres.
- Les États membres sont encouragés à organiser et à mener des patrouilles conjointes car le processus contribue grandement à la dissuasion des activités INN dans les juridictions des États membres du CPCO.

- La première patrouille conjointe en mer pilote du CRSCS entre le Togo et le Bénin est félicitée et les autres pays sont encouragés à participer et à fournir toute assistance nécessaire.

3.1.4 Mise en œuvre de l'AMREP

- Les pays pilotes mettant en œuvre les contrôles portuaires du programme relatif à l'AMREP sont encouragés à fournir des commentaires sur la nouvelle application mobile Vessel Viewer, en vue de soutenir une extension future à d'autres États membres du CPCO.

3.1.5 Programme d'échange et renforcement des capacités

- Notez qu'un soutien technique et financier est disponible pour les échanges et les pays sont encouragés à en faire la demande pour en bénéficier. Les zones d'échange identifiées, le personnel ciblé et la période de réalisation de l'échange seront convenus avec l'Équipe Technique et le Secrétariat du CPCO.

3.1.6 Travail décent dans la pêche dans la région du CPCO

- Les États membres sont encouragés à ratifier les C188 et P.29 de l'OIT et l'Accord du Cap (CTA) pour garantir des conditions de travail décentes à bord des navires de pêche et protéger les pêcheurs contre le travail forcé.
- Renforcer la coopération entre les administrations, y compris les ministères en charge de la pêche et du travail et tout autre ministère impliqué dans la ratification, l'acceptation et l'approbation des instruments pertinents (AMREP, CTA, C188, STCW-F) ainsi qu'avec les organisations de travailleurs et d'employeurs dans le secteur.
- Encourager les États membres à participer pleinement à une enquête globale sur les conditions de travail et de vie dans le secteur de la pêche en fournissant des commentaires sur le questionnaire soumis par le CPCO/TMT et leurs partenaires, ainsi qu'en discutant de la manière d'améliorer la collecte de données sur le travail forcé dans le secteur de la pêche avec l'OIT.

3.2 Requêtes

3.2.1 Travail décent dans la pêche dans la région du CPCO

- En tant que nouveau domaine d'intérêt dans la région, l'OIT est invitée à présenter les domaines de collaboration avec le CPCO lors de la réunion du Comité consultatif, en vue de développer des activités spécifiques dans la région.

3.2.2 Opérationnalisation du CRSCS

- Élaborer des lignes directrices pour faire de l'AIS une condition de licence obligatoire dans les États membres du CPCO.

3.2.3 Coopération et partage d'informations

- Soutenir la réactivation du processus de formalisation de la coopération inter-administrations dans les États membres qui ne l'ont pas encore fait.
- Soutenir les échanges de personnel pour les contrôles portuaires, avec un premier échange impliquant la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin.

3.2.4 Renforcement des capacités et formations

- Soutenir le personnel du CPCO pour qu'ils puissent bénéficier des formations, y compris les formations couvrant les exigences institutionnelles en dehors du domaine technique de la pêche.

3.2.5 Programme de mise en œuvre de l'AMREP

- Présenter Vessel Viewer lors de la prochaine réunion du Groupe de Travail, en coopération avec les pays pilotes.

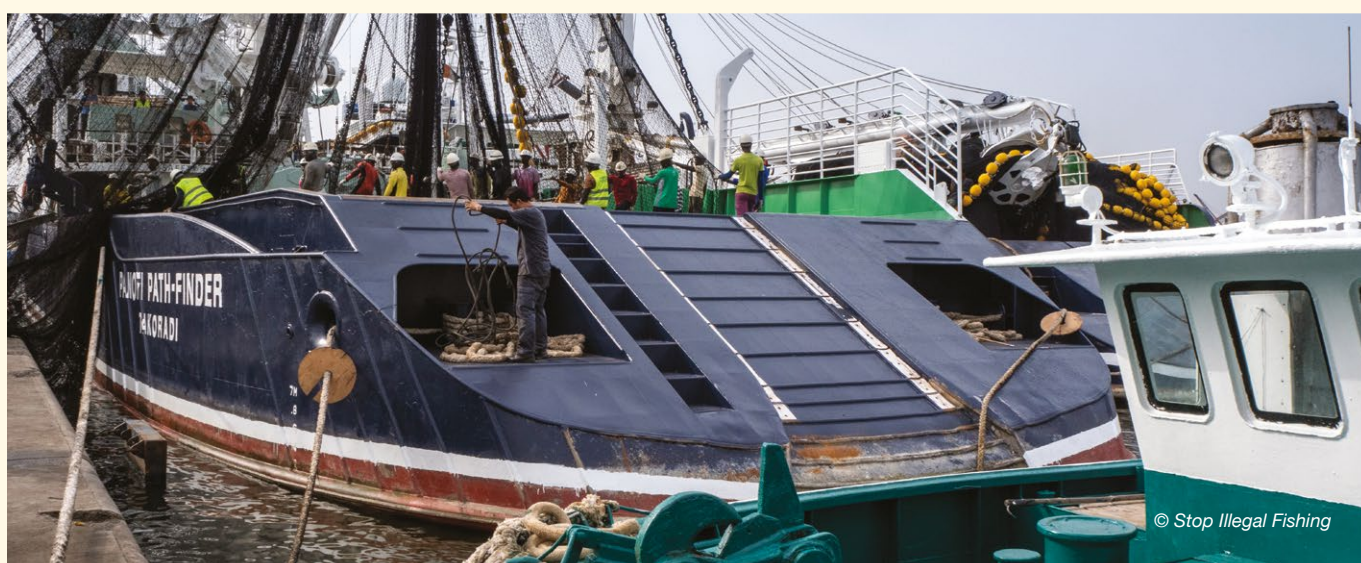


LES ÉTATS MEMBRES SONT
ENCOURAGÉS À RATIFIER LA
C188 DE L'OIT ET LE CTA POUR
PROTÉGER LES PÊCHEURS
CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ.

4. Remarques de clôture

Le Secrétaire général du CPCO a remercié tous les participants, les interprètes et le personnel de soutien. Il a encouragé les États membres à redoubler d'efforts dans leurs travaux et à soumettre les documents stratégiques avant la prochaine Conférence des ministres, et il a félicité toute l'équipe d'avoir su faire de la réunion une franche réussite.

M. Dadi Seripka Guillaume, l'Inspecteur général du ministère de la pêche de Côte d'Ivoire, au nom du ministre, a remercié tout un chacun pour sa participation et a encouragé les différentes institutions à déployer davantage d'efforts dans la lutte contre la pêche INN.



5. Annexes

5.1 Liste des sigles et des abréviations

AIECP	Agence européenne de contrôle des pêches	MDAP	Plateforme de sensibilisation au domaine maritime (maritime domain awareness platform)
AIS	Système d'Identification automatique (Automatic Identification System)	NIMASA	Agence Nigériane pour l'Administration et la Sécurité Maritime (Nigerian Maritime Administration and Safety Agency)
AMREP	Accord de la FAO relatif aux mesures du ressort de l'État du port	NOAA	Administration Nationale Océanique et Atmosphérique (National Oceanic and Atmospheric Administration)
C188	Convention (no 188) sur le travail dans la pêche de l'OIT	Norad	Agence de Développement Norvégienne (Norwegian Development Agency)
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest	OIT	Organisation Internationale du Travail
CMA	Association de gestion collaborative (Collaborative Management Association)	OMI	Organisation Maritime Internationale
COI-PRSP	Plan Régional de Surveillance des Pêches de la Commission de l'Océan Indien	ONUDC	Office des Nations unies contre la Drogue et les Crime
CRSCS	Centre Régional de Suivi, de Contrôle et de Surveillance (du CPCO)	PAR-INN	Plan d'Action Régional visant à promouvoir les pratiques de pêche responsable, y compris la lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée
CSP	Centre de Surveillance des Pêches	PdE	Protocole d'Entente
CSR	Commission Sous-Régionale des Pêches	PESCAO	Le Projet « Amélioration de la gouvernance régionale des pêches en Afrique de l'Ouest » de l'Union européenne
CTA	Accord du Cape Town (Cape Town Agreement)	POS	Procédure opérationnelle standard
DPEP	Demande Préalable d'Entrée au Port	PRO	Programme Régional d'observateurs
ET	Équipe Technique	SCS	Suivi, contrôle et surveillance
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (Food and Agriculture Organization of the United Nations)	SIF	Stop Illegal Fishing
FCWC (CPCO)	Comité des Pêches pour le Centre-Ouest du Golfe de Guinée	STCW-F	Normes de Formation des Gens de Mer, de Délivrance des Brevets et de Veille
GFW	Global Fishing Watch	TdR	Termes de référence
GT	Groupe de Travail	TF11	Réunion 11 du Groupe de Travail
GT10	Réunion 10 du Groupe de Travail	TMT	TM-Tracking
GTAO	Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest	UE	Union Européenne
GTN	Groupe de Travail National	UMCC	Unité Mixte de Contrôle des Conteneurs, au port de Cotonou
INN	Illégale, non déclarée et non Réglementée (pêche)	VMS	Système de surveillance des navires (Vessel Monitoring System)
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale (Japan International Cooperation Agency)	VMS-R	Système régional de surveillance des navires
		ZEE	Zone économique exclusive

5.2 Ordre du jour de l'atelier

22 novembre 2021

08:30 – 09:00

ENREGISTREMENT

09:00 – 10:00

SÉANCE D'OUVERTURE – Secrétaire général Séraphin Dedi, Duncan Copeland, le colonel Bina

- Accueil par le Secrétariat du CPCO
- Remarques de l'Équipe Technique du GTAO
- Ouverture par le Directeur des pêches de Côte d'Ivoire
- Présentation des participants
- Adoption de l'ordre du jour
- Photo de groupe

10:00 – 10:20

PAUSE CAFÉ

10:20 – 12:30

PRÉSENTATIONS PAR LES PAYS DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
– Représentants des pays

- Présentations nationales par les représentants des pays
- Activités opérationnelles récentes de SCS
 - Mise à jour sur les affaires
 - Mise à jour sur les patrouilles conjointes (Togo-Bénin-Nigéria)
 - Mise à jour sur la mise en œuvre de l'AMEP (stratégies et plans d'action nationaux)

12:30 – 13:30

DÉJEUNER

13:30 – 14:00

PRÉSENTATIONS PAR LES PAYS DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (SUITE)
– Représentants des pays

- Update on regional centre progress – Godfrey Baidoo-Tsibu
- Integration with national VMS systems – Ere Walson Ayebaine
- Update, requests, needs and challenges

14:00 – 14:30

MISES À JOUR DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU GTAO – Viviane Koutob

- Recommandations du GT10
- Mise à jour sur les programmes nationaux

15:00 – 15:15

PAUSE CAFÉ

15:15 – 16:00

CPCO/CENTRE RÉGIONAL DE SCS – Godfrey Baidoo-Tsibu

- État de la flotte
- Alertes
- Formations
- Planification de 2022
- Mise à jour, demandes, besoins et défis
- Discussion

16:00

FIN DE LA JOURNÉE

23 novembre 2021

09:00 – 09:10

RÉCAPITULATIF DU JOUR 1

09:10 – 09:40

COLLABORATION SUR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

- OIT et CPCO : comment pouvons-nous travailler ensemble ?
– Christine Bader et Alix Nasri, Organisation internationale du travail (OIT)

09:40 – 10:10

• COLLABORATION SUR LE TRAVAIL DÉCENT DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE (SUITE)

- Étude sur les conditions de travail dans la région du CPCO (Ghana)
– Vanessa Jaiteh, chercheuse indépendante

10:10 – 11:00

MISE À JOUR SUR LES ACTIVITÉS GÉNÉRALES DU CPCO – FCWC (CPCO)

- Validation des documents
– Examen et validation du Protocole sur les patrouilles conjointes dans la région du CPCO
– Protocole sur la mise en place d'un programme d'observateurs
– POS DU CRSCS DU CPCO

11:00 – 11:15

PAUSE CAFÉ

11:15 – 11:45

MISE À JOUR SUR LES PRÉPARATIFS DE LA 13^e CONFÉRENCE DES MINISTRES DU CPCO – Secrétariat du CPCO

- Le GT rend compte à la Conférence des ministres – Équipe Technique
- Discussion

11:45 – 12:45

MISE À JOUR DU PROGRAMME RELATIF AUX PORTS – Yann Yvergniaux

- Mise à jour sur la première réunion du groupe de pilotage
- Présentation du concept d'évaluation des risques associés aux ports : objectif et méthodologie
- Cas du Port d'Abidjan/Port de Tema
- Discussion

12:45 – 13:30

DÉJEUNER

13:30 – 14:30

FORMATION – Duncan Copeland

- Bilan des sessions 2021
- Prochaines étapes en 2022
- Revue des manuels existants
- Introduction de nouveaux manuels

14:30 – 14:45

PAUSE CAFÉ

14:45 – 16:00

DISCUSSIONS TECHNIQUES – Secrétariat du CPCO

- Recommandations du GTAO – Équipe Technique
- Demandes du GTAO
- Planification pour 2022/calendrier
- Prochaines étapes

16:00 – 16:15

REMARQUES DE CLÔTURE – Secrétariat du CPCO, Côte d'Ivoire

16:15

FIN DE LA JOURNÉE

5.3 Liste de présence

5.3.1 États membres

BÉNIN

Akindiki M. Sumadjou
Chargé de la réglementation, DPH Bénin

Tossi Same Bernard
Chef de division réglementation des pêches, DPH Bénin

CÔTE D'IVOIRE

Koné Aboubakar
Head of department, Port of Abidjan

Maxime Diomande
Head of MCS, Directorate of aquaculture and fisheries

Deleuse Serge Donald
Deputy director in charge of surveillance, Directorate of aquaculture and fisheries

Tago Ile Rocher
Commandant of fleet, National Navy

Fofana Syndou
Head of inspection division, Port of Abidjan

GHANA

Papa Yaw Atobrah
Chef de la division SCS

Theodore Kwadjosse
Chef adjoint de la division SCS

LIBÉRIA

Francis Boimah
Coordinateur du transbordement - Libéria, NaFAA

Fritz T Diar
Agent de transbordement - Libéria, NaFAA

NIGÉRIA

Paul Opuama
Ministère fédéral de l'Agriculture et du Développement rural, Directeur adjoint

Garba Usman
Chef du service de SCS et d'application de la loi – Département fédéral des pêches du Nigéria, Bureau de Lagos

TOGO

Ahoedo Kossi
Responsable SCS/Togo

Tchango Yao
Juriste/DPA/Togo

5.3.2 Observateurs

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL **Christine Bader**
Alix Nasri

5.3.3 Équipe Technique



Séraphin Dédi
Secrétaire général

Felicia Agyei
Secrétaire

Godfrey Baidoo-Tsibu
Coordonnateur du CRSCS

Ayebaine Ere-Walson
Coordonnateur de la conformité SCS

Vanessa Jaiteh
Chercheuse

Avitiduen Abisa
Responsable des achats



Per Erik Bergh
Secrétaire

Malebogo Seofeleng
Administrateur de projets



Duncan Copeland
Directeur exécutif

Viviane Koutob
Coordinatrice régionale pour TMT et coordinatrice du Projet PESCAO

Yann Yvergniaux
Analyste sénior



© Stop Illegal Fishing



Norad

Le Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest regroupe les six pays Membres du CPCO – le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Libéria, le Nigéria et le Togo – pour lutter contre la pêche illégale et la criminalité dans le domaine de la pêche. Le Groupe de Travail est hébergé par le CPCO et soutenu par une Équipe Technique qui comprend TM-Tracking (TMT) et Stop Illegal Fishing avec un financement de la Norad. En coopérant activement, en partageant des informations et en formant des Groupes de travail inter- administrations nationaux, le Groupe de Travail de l'Afrique de l'Ouest travaille de concert pour mettre fin à la pêche illégale.

Pour des informations supplémentaires, rendez-vous sur :
www.fcwc-fish.org

FCWC (CPCO)

4th floor of Fisheries Research Institute Building
Community II area
P.O. Box BT 62 Tema
Ghana
Tél : +233 (0) 303 20 53 23